


Numéro	DL230608-LR02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Décisions budgétaires	
Objet	Approbation du compte administratif 2022	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire ; approbation du compte administratif 2022 sous la présidence de Monsieur Serge SCHEUER, adjoint au Maire

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire (sorti pour le vote), SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madame HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents pour le vote :	26
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Numéro	DL230608-LR02	1/3
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du Budget. Il retrace, en prévision et en réalisation, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à encaisser et à payer reportés sur l'exercice suivant. Il doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable de la collectivité. Son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Les mouvements et les résultats constatés au compte administratif pour 2022 sont retracés dans la maquette budgétaire jointe à la présente délibération. Ils sont présentés et commentés dans la note de présentation qui l'accompagne et ils apparaissent comme suit :

BALANCE SECTION DE FONCTIONNEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DEPENSES REELLES	25 071 690,00	26 941 690,00	24 596 217,76
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	80 000,00	80 000,00	36 318,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 729 100,00	6 395 520,00	5 835 277,09
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 442 500,00	14 677 500,00	14 139 551,23
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	353 580,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 396 990,00	4 411 990,00	4 236 378,01
66 - CHARGES FINANCIERES	385 000,00	385 000,00	336 107,23
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 100,00	638 100,00	12 586,20
DEPENSES D'ORDRE	2 476 310,00	2 606 310,00	2 699 919,03
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	226 310,00	226 310,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 250 000,00	2 380 000,00	2 699 919,03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 548 000,00	29 548 000,00	27 296 136,79

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
RECETTES REELLES	27 548 000,00	29 548 000,00	29 786 765,60
013 - ATTENUATION DE CHARGES	466 500,00	466 500,00	485 295,28
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 102 500,00	1 102 500,00	1 376 972,23
73 - IMPOTS ET TAXES	21 180 400,00	21 180 400,00	22 224 869,12
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	3 946 000,00	3 946 000,00	4 133 457,32
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	646 800,00	646 800,00	863 323,77
76 - PRODUITS FINANCIERS	3 800,00	3 800,00	4 071,60
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	202 000,00	202 000,00	698 776,28
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	0,00	2 000 000,00	0,00
RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 548 000,00	29 548 000,00	29 786 765,60
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022			2 490 628,81

Numéro DL230608-LR02

Matière 7.1.Finances locales - Décisions budgétaires

2/3

BALANCE SECTION D'INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022		AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES 2022		COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	12 260 000,00	9 783 690,00	31 407 000,00	9 782 697,90	8 293 452,30	4 541 714,60
	OPERATIONS REELLES						
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		381 000,00	0,00	381 000,00		0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 000,00	800 000,00	12 000,00	800 000,00	0,00	3 260 705,95
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		867 200,00	0,00	867 200,00		843 732,65
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE		7 383 290,00	0,00	7 382 297,90		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 482 500,00	2 200,00	1 482 500,00	2 200,00	1 475 762,61	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 400,00		2 639 099,33		348 318,30	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	200 300,00		496 073,62		137 298,16	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 282 200,00		8 999 430,51		1 434 381,89	
22	IMMOBILISATION RECUES EN AFFECTATION			0,00		0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 031 000,00		10 313 746,61		870 257,76	
23	ECRITURES D'INVENTAIRE			0,00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 800,00	350 000,00	31 800,00	350 000,00	3 660,00	351 400,00
200906	MAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE DES ARTS			0,00			
201401	REHABILITATION ET EXTENSION EM LIXENBUHL			15 350,04		15 350,04	
201402	ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	4 398 000,00		4 398 000,00		3 099 681,97	
201901	HALL DE SPORT	1 000 000,00		1 157 808,40		332 549,55	
201903	MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS	1 000 000,00		1 000 000,00		7 316,40	
201904	TRIBUNE VESTIAIRES SCHWETZTER			13 908,00			
202101	EQUIPEMENT SPORTIF SCHLOSSMATT			0,00			
202102	STAKE PARC	31 800,00		469 098,29		427 779,54	
202103	HOTEL DE POLICE	290 000,00		298 185,20		125 801,84	
202104	TERRAINS CRIG	0,00	0,00	30 000,00			85 876,00
202105	FORUM	50 000,00		50 000,00		15 294,24	
	RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	0,00	0,00	0,00	19 017 992,10	0,00	0,00
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)			0,00	16 539 499,57		0,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			0,00	2 478 492,53		
	OPERATIONS D'ORDRE	200 000,00	2 676 310,00	200 000,00	2 806 310,00	25 441,33	2 735 360,36
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		226 310,00	0,00	226 310,00		0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 250 000,00	0,00	2 380 000,00		2 699 919,03
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	25 441,33	25 441,33
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 460 000,00	12 460 000,00	31 607 000,00	31 607 000,00	8 318 893,63	7 267 074,96
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022						-1 051 818,67

Numéro	DL230608-LR02	3/3
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

VU les articles L 1612-12 et L 2121-31, du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoient les modalités d'arrêté et de présentation des comptes,

VU l'article L 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

VU le Compte de Gestion établi et transmis à la Ville par le Comptable Public,

VU le compte administratif 2022 présenté par le maire et retracé dans la maquette budgétaire officielle M14 jointe à la présente délibération,

VU la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur le compte administratif 2022 de la Ville, prévue à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités et jointe à la présente délibération,

CONSIDERANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles de la journée complémentaire, sont retracées dans le compte administratif 2022 et sont conformes au compte de gestion 2022,

CONSIDERANT que les résultats de clôture 2022 de fonctionnement et d'investissement, tels qu'ils ressortent du compte administratif sont identiques à ceux constatés au compte de gestion,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2022, et ce en dehors de la présence de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

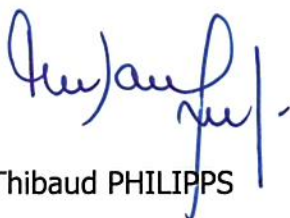
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 26

Abstentions : 8 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, BEAUJEU Rémy

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME



NOTE DE PRÉSENTATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ainsi, après la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif. Ce dernier rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe¹. Le présent document a vocation à répondre à cette obligation.

Pour mémoire, d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de l'entité qui permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). En fonction des résultats de fonctionnement du compte administratif, l'assemblée doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report en section de fonctionnement et / ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie), par une délibération spécifique.

¹ C'est le cas pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden à l'adresse suivante : <http://www.illkirch.eu/votre-collectivite/finances-et-fiscalite/>

Table des matières

Le Compte Administratif 2022 : une situation financière préservée grâce à une gestion responsable	1
I. Vue d'ensemble et résultats comptables du CA 2022	1
II. La section de fonctionnement	2
▶ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement	2
▶ Les dépenses réelles de fonctionnement	3
▶ Les recettes réelles de fonctionnement	7
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement	11
III. La section d'investissement	12
▶ Vue d'ensemble de la section d'investissement	12
▶ Les dépenses réelles d'investissement	12
▶ Les recettes réelles d'investissement	14
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement	15
IV. La situation de la dette au 31 décembre 2022	16
V. La situation financière de la Ville à la fin de l'exercice 2022	17
▶ Des niveaux d'épargnes et des ratios de solvabilité préservés	18
▶ Un niveau d'endettement en baisse	18
▶ Une capacité de désendettement qui permet d'envisager l'avenir sereinement	19
▶ Ratios financiers du CA 2022 (maquette budgétaire M14)	20
VI. Présentation fonctionnelle du compte administratif 2022	21
Glossaires des abréviations	22

Le Compte Administratif 2022 : une situation financière préservée grâce à une gestion responsable

L'année 2022 a été marquée par le début d'un conflit international majeur et une poussée inflationniste sans précédent (5,2 % sur un an). Les répercussions sur le budget de la Ville ont été immédiates avec notamment une explosion des coûts de l'énergie (+ 26,7 % par rapport au CA 2021, soit + 232 K€).

Face à cette situation et grâce à une gestion responsable, la majorité municipale a réussi à préserver une situation financière saine qui lui permet de garder son cap.

Ainsi, la capacité d'autofinancement (CAF) 2022 de la Ville, qui correspond au solde positif entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, demeure élevée pour s'établir à 5 191 K€. Le taux de CAF, qui exprime la part des recettes réelles de fonctionnement disponibles pour investir ou rembourser de la dette, atteint un niveau tout à fait satisfaisant de 17 % (19 % en 2021). Par ailleurs, la Ville s'est à nouveau désendettée pour un montant de 1 474 K€. Enfin, la capacité de désendettement² reste très peu élevée avec une durée de 1,6 années à la fin de l'exercice 2022.

Ces indicateurs factuels témoignent d'une situation financière saine. Grâce à ses solides fondamentaux financiers, la Ville est capable d'encaisser les répercussions de la hausse des prix actuelle, tout en poursuivant son programme d'investissement.

I. Vue d'ensemble et résultats comptables du CA 2022

À fin de l'exercice 2022, la section de fonctionnement dégage un excédent brut de 2 490 628,81 € auquel se rajoute l'excédent antérieur reporté de 2 000 000 € soit un résultat cumulé final de 4 490 628,81 € (4 478 492,53 € en 2021).

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 1 051 818,67 €, auquel se rajoute un excédent antérieur reporté important de 16 539 499,57 €, ce qui conduit à un résultat cumulé d'investissement de 15 487 680,90 €.

Hors restes à réaliser, le résultat global de clôture affiche donc un montant de 19 978 309,71 €.

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement fait apparaître pour sa part un besoin de financement de 1 139 009,95 €. Après prise en compte de cet élément, le résultat global se porte à 18 839 299,76 €. Ce résultat excédentaire constitue une réserve disponible pour la Ville et reste donc disponible pour l'avenir.

² Ratio d'analyse financière qui permet d'apprécier si l'endettement de la Ville est adapté à ses capacités financières. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond au temps (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en y consacrant la totalité de son épargne brute (CAF).

Récapitulatif des résultats comptables 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2022	8 318 893,63 €	27 296 136,79 €	35 615 030,42 €
Recettes 2022	7 267 074,96 €	29 786 765,60 €	37 053 840,56 €
Résultat de l'exercice 2022	-1 051 818,67 €	2 490 628,81 €	1 438 810,14 €
Report de l'exercice 2021	16 539 499,57 €	2 000 000,00 €	18 539 499,57 €
Résultat de clôture 2022	15 487 680,90 €	4 490 628,81 €	19 978 309,71 €

II. La section de fonctionnement

► *Vue d'ensemble de la section de fonctionnement*

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 27 296 K€, pour un budget total de 29 548 K€, soit un taux de réalisation de 92,38 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DEPENSES REELLES	25 071 690,00	26 941 690,00	24 596 217,76
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	80 000,00	80 000,00	36 318,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 729 100,00	6 395 520,00	5 835 277,09
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 442 500,00	14 677 500,00	14 139 551,23
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	353 580,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 396 990,00	4 411 990,00	4 236 378,01
66 - CHARGES FINANCIERES	385 000,00	385 000,00	336 107,23
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 100,00	638 100,00	12 586,20
DEPENSES D'ORDRE	2 476 310,00	2 606 310,00	2 699 919,03
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	226 310,00	226 310,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 250 000,00	2 380 000,00	2 699 919,03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 548 000,00	29 548 000,00	27 296 136,79

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 29 787 K€, pour un budget total de 29 548 K€, soit un taux de réalisation de 100,81 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
RECETTES REELLES	27 548 000,00	29 548 000,00	29 786 765,60
013 - ATTENUATION DE CHARGES	466 500,00	466 500,00	485 295,28
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 102 500,00	1 102 500,00	1 376 972,23
73 - IMPOTS ET TAXES	21 180 400,00	21 180 400,00	22 224 869,12
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	3 946 000,00	3 946 000,00	4 133 457,32
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	646 800,00	646 800,00	863 323,77
76 - PRODUITS FINANCIERS	3 800,00	3 800,00	4 071,60
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	202 000,00	202 000,00	698 776,28
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	0,00	2 000 000,00	0,00
RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 548 000,00	29 548 000,00	29 786 765,60
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022			2 490 628,81

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 24 596 K€ en 2022 contre 23 102 K€ en 2021, soit une hausse de 1 494 K€ (+ 6,5 %). Les dépenses de gestion (dépenses récurrentes de la Ville hors charges financières et exceptionnelles) évoluent dans des proportions similaires avec une évolution de 6,9 % par rapport au CA 2021 (+ 1 566 K€). Elles s'élèvent à 24 248 K€. La poussée inflationniste conjuguée au retour à une activité normalisée après un exercice comptable 2021 encore très perturbé par le contexte pandémique, expliquent très largement ces évolutions. Dans le détail nous retrouvons :

Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 5 835 K€ ; + 14,6 % ; + 741 K€

Les charges à caractère général, qui représentent 23,7 % des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2022, progressent de 14,6 %, soit un montant de + 741 K€. Elles atteignent un montant de 5 835 K€ contre 5 094 K€ au CA 2021.

Les charges à caractère général se répartissent en quatre familles présentées ci-dessous.

J L'achat de matières et fournitures : 1 893 K€ (1 625 K€ en 2021)

Cette famille regroupe les postes de dépenses suivants : Eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation, autres fournitures non stockées, fournitures d'entretien,

fournitures de petit équipement, vêtements de travail, fournitures administratives, livres et fournitures scolaires.

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, fioul, carburant) qui représentent 21 % du chapitre en 2022, s'établissent à 1 218 K€. Elles progressent de 229 K€ de CA à CA principalement en raison de l'explosion des coûts de l'énergie (+ 232 K€ ; + 26,7 %).

J Les services extérieurs : 2 951 K€ au CA 2022 (2 602 K€ au CA 2021)

Nous retrouvons sous cette famille les dépenses suivantes : les contrats de prestations de services, locations, charges locatives, entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, bois et forêts, matériel roulant et autres biens mobiliers, maintenance, primes d'assurances, études et recherches, documentation, versements à des organismes de formation, frais de colloques et séminaires et autres frais divers.

J Autres services extérieurs : 871 K€ au CA 2022 (764 K€ au CA 2021)

Ces dépenses retracent les honoraires, les frais d'actes et contentieux, les annonces et insertions, les fêtes et cérémonies, les catalogues et imprimés, les publications, les transports, les réceptions, les frais d'affranchissement, les frais de télécommunication, les services bancaires, les cotisations, les frais de gardiennage et les frais de nettoyage.

J Impôts, taxes et versements assimilés : 120 K€ au CA 2022 (103 K€ au CA 2021)

Sous ce poste, nous retrouvons les taxes foncières, les impôts directs, les taxes et impôts sur les véhicules et autres impôts.

Les Charges de personnel (Chapitre 012)³: 14 140 K€ ; + 1 % ; + 146 K€

Les charges de personnel sont maîtrisées et s'élèvent à 14 140 K€ au CA 2022. Elles connaissent une évolution modérée de + 1 %, soit + 146 K€. Cette évolution aurait pu apparaître comme une gageure au courant de l'exercice tant les contraintes extérieures ont contribué à complexifier le pilotage de ces charges.

En effet, l'année 2022 a été marquée par la revalorisation du point d'indice de + 3,5 % au 1er juillet, ce qui a représenté un coût supplémentaire de + 185 K€ pour la Ville sur le second semestre 2022.

Par ailleurs, l'impact des trois revalorisations du SMIC et du relèvement de l'indice minimum de traitement dans la fonction publique ont représenté un montant supplémentaire évalué à + 50 K€ pour l'année 2022.

³ Un descriptif complet de l'évolution de ce chapitre en 2022 est inséré dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2023, conformément à la réglementation en vigueur.

Finalement, un certain nombre de vacances temporaires, des efforts de gestion et une réorganisation des services ont permis de réduire l'impact de ces mesures exogènes et de maîtriser les dépenses.

Au total, les frais de personnel représentent 57,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre une moyenne constatée en 2021 au niveau national de 62,3 % pour les communes appartenant à la même strate démographique.

À noter qu'un montant de 485 K€ a été enregistré en recettes de fonctionnement au titre des remboursements sur rémunérations. Ainsi, les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunération, sont donc de 13 655 K€.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65): 4 236 K€ ; + 19,5 % ; + 691 K€ ;

Ce chapitre regroupe essentiellement les indemnités versées aux élus et les subventions de fonctionnement aux associations. Ces dépenses représentent 17,2 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022. Elles s'établissent à 4 236 K€ et connaissent une hausse marquée avec une évolution de + 19,5 % (+ 691 K€) par rapport au CA 2021. Cette progression s'explique principalement par la hausse de la subvention d'équilibre versée à la SPL L'Illiad (+ 606 K€) après une forte baisse constatée en 2021 en raison des conséquences de la crise sanitaire. On constate également une progression des subventions versées dans le cadre des DSP de la petite enfance (1 296 K€ ; + 177 K€). La subvention attribuée au CCAS connaît également une évolution positive (172 K€ ; + 32 K€). Les autres subventions aux associations restent dans l'ensemble stable hormis les dispositifs exceptionnels (chèques culture et sport ou aide au commerce local), avec dans le détail :

- Subventions sportives : 216 K€ (221.6 K€ en 2021) ;
- Subventions développement social urbain : 12,4 K€ (9,1 K€ en 2021) ;
- Subventions associations culturelles: 7,9 K€ (36 K€ en 2021 dont subvention APAVIG pour les Fêtes de l'III de 26,8 K€) ;
- Subventions développement durable : 3,5 K€ (0 K€ en 2021) ;
- Subventions pour les écoles : 3,1 K€ (2.1 K€ en 2021) ;
- Subventions jeunesse : 42,2 K€ (43,7 K€ en 2021) ;
- Subvention Groupement d'actions sociales / CNAS: 70 K€ (70 K€ en 2021) ;
- Subvention amicale du personnel : 55,4 K€ (55,4 K€ en 2021) ;
- Subventions diverses associations (dont chèques culture et sport) : 101,7 K€ (57,6 K€ en 2021) ;
- Dispositif d'aide au commerce local: 0 K€ en 2022 (125 K€ en 2021) ;

Les dépenses relatives aux indemnités des élus ainsi qu'à leurs frais de mission et de formations s'établissent pour leur part à 323 K€ en 2022. Elles progressent en raison de la hausse du point d'indice (+ 13 K€).

Atténuation de produit (Chapitre 014) : 36 K€ ; - 24,8 % ; - 12 K€

Ce chapitre comptabilise le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 36 K€ (contre 80 K€ inscrits au BP 2022 et 48 K€ comptabilisés en 2021).

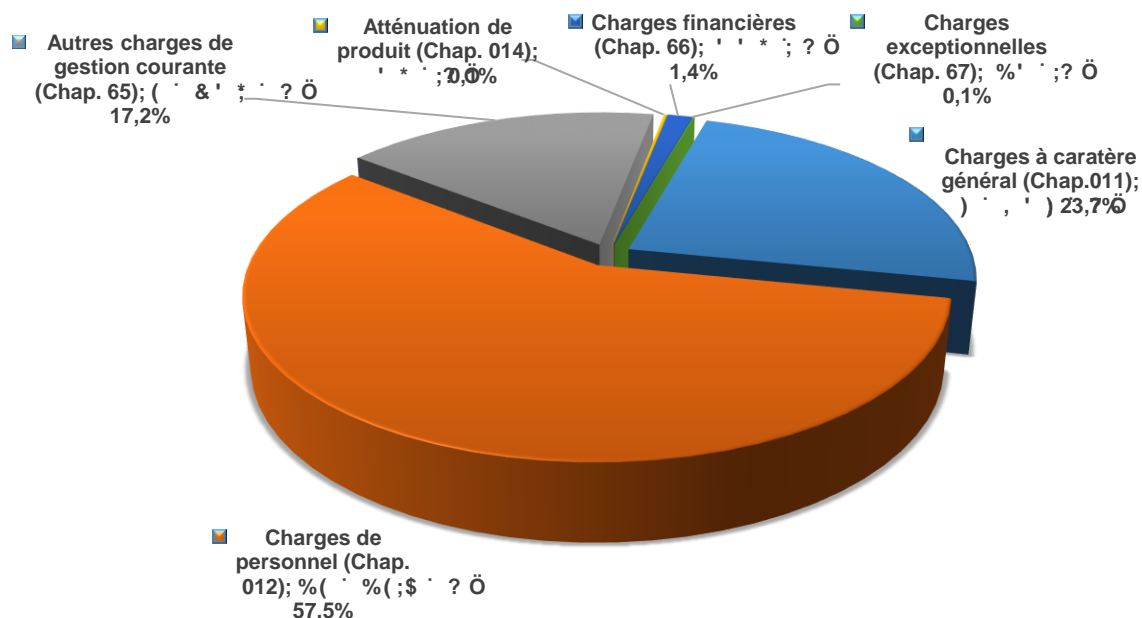
Les Charges financières (Chapitre 66): 336 K€ ; - 14,3 % ; - 56 K€ ;

Les charges financières sont orientées à la baisse grâce au désendettement de la Ville. Elles s'élèvent à 336 K€, en diminution de 56 K€ par rapport à 2021. Elles représentent 1,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles (Chapitre 67): 13 K€ ; - 16 K€ ;

Les charges exceptionnelles s'établissent à 13 K€ en 2022 (29 K€ en 2021).

Distribution des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire – CA 2022



Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- CA 2022

Dépenses réelles de fonctionnement (K €)	CA	CA	CA 2022 / CA 2021	CA 2022-CA 2021	Structure CA 2022
	2021	2022			
Charges à caractère général (Chap.011)	5 094	5 835	14,6%	741	23,7%
- Fluides (Eaux et Assainissements)	49	30	-38,9%	-19	0,1%
- Fluides (Energie, électricité, gaz)	869	1 101	26,7%	232	4,5%
- Fluides (combustible et carburant)	71	86	21,6%	15	0,4%
- Autres Fournitures (comptes 60623 à 6068)	636	675	6,1%	39	2,7%
- Contrat de prestation de services (611)	855	782	-8,6%	-73	3,2%
- Locations	173	215	24,8%	43	0,9%
- Entretien et réparation (Terrains, Bâtiments, matériel)	755	767	1,6%	12	3,1%
- Maintenance	293	333	13,7%	40	1,4%
- Assurance	115	109	-5,2%	-6	0,4%
- Autres frais divers (compte 6188)	264	590	123,8%	326	2,4%
- Frais d'affranchissements et de télécommunication	103	141	37,3%	38	0,6%
- Frais de gardiennages et de nettoyage des locaux	316	334	5,8%	18	1,4%
- Autres charges à caractère général	596	671	12,5%	74	2,7%
Charges de personnel (Chap. 012)	13 994	14 140	1,0%	146	57,5%
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	3 545	4 236	19,5%	691	17,2%
- Indemnité des élus + Cotisations + formations	310	323	4,0%	13	1,3%
- Subvention versées au CCAS	140	172	22,9%	32	0,7%
- Subvention versée à la SPL l'Illiad (DSP)	1 296	1 902	46,7%	606	7,7%
- Subventions versées aux DSP et structures petite enfance	1 118	1 296	15,9%	177	5,3%
- Subventions versées aux associations	621	522	-16,0%	-99	2,1%
- Autres charges de gestion	681	544	-20,0%	-136	2,2%
Atténuation de produit (Chap. 014)	48	36	-24,8%	-12	0,1%
Charges financières (Chap. 66)	392	336	-14,3%	-56	1,4%
Charges exceptionnelles (Chap. 67)	29	13	-56,7%	-16	0,1%
Dépenses de gestion	22 681	24 248	6,9%	1 566	98,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	23 102	24 596	6,5%	1 494	100,0%

► Les recettes réelles de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 29 787 K€. Il progresse de + 4,4 %, soit + 1 265 K€ par rapport au compte administratif 2021.

De leur côté, les recettes de gestion progressent également avec une évolution de + 5,1 % par rapport à 2021, soit + 1 408 K€.

Les évolutions chapitre par chapitre sont :

Les Produits des services et du domaine (Chapitre 70): 1 377 K€ ; + 29,5 % ; + 313 K€ ;

Ce chapitre progresse de manière importante en 2022 avec une évolution de 313 K€, soit + 29,5 %. Il atteint 1 377 K€ et il représente 4,6 % des recettes réelles de fonctionnement au CA 2022.

Nous retrouvons notamment les recettes suivantes :

- Produits des concessions cimetière : 19,7 K€
- Inscriptions centre d'accueil maternel : 46 K€
- Inscriptions centre de loisirs post scolaire : 163 K€
- Inscriptions restauration scolaire : 538 K€
- Redevance mise à disposition cuisine salle des fêtes : 49,7 K€
- Inscriptions sport et vacances : 10,5 K€
- Inscriptions centre de loisirs sans hébergement : 221 K€
- Inscriptions centre socio-culturel : 21 K€
- Régie publicité d'Infograff : 30 K€
- Redevance d'occupation du domaine public – Site la Gravière : 174 K€
- Autres produits divers : 103,6 K€.

Le chapitre Impôts et taxes (Chapitre 73): 22 225 K€ ; + 3 % ; + 654 K€ ;

Ce chapitre représente 74,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Il évolue de manière dynamique entre 2021 et 2022, avec une progression de 654 K€, soit + 3 %.

Dans le détail, nous retrouvons :

- Impôts directs locaux (compte 73111) : 13 678 240 € (13 678 K€ en n-1), avec dans le détail :

Intitulé	Prévisions budgétaires 2022	2022 Etat 1386 RC
Taxe d'habitation (à compter de 2021 sur les résidences secondaires et locaux non affectés à l'habitation)	13 640 000	195 662
Taxe foncière sur les propriétés bâties		12 614 982
Effet du COCO		1 222 571
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		54 776
Rôle complémentaire		38 593
Total compte 73111 - fiscalité directe locale	13 640 000	14 126 584

- Attribution de compensation de l'Eurométropole : 5 272 K€ ;
- Dotation de solidarité communautaire : 426 K€ ;
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 537 K€ (481 K€ en 2021) ;
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 463 K€ (1 306 K€ en 2021) ;
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 216 K€ (210 K€ en 2021) ;

- Taxes sur les pylônes électriques : 72 K€ (70 K€ en 2021) ;
- Baux emphytéotiques dont Golf du fort, Golf Club de Strasbourg, Association Illkirchoise des Parents et Amis d'Handicapés Mentaux, Résidence pour personnes âgées Niederbourg) : 105 K€ (100 K€ en 2021) dont 87 K€ pour le Golf;
- Droits de place : 96 K€ (99 K€ en 2021) ;

Les dotations et participations reçues (Chapitre 74): 4 133 K€ ; 9,8 % ; + 368 K€ ;

Ce chapitre représente 13,9 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022. Il est orienté à la hausse avec une évolution de 9,8 %, correspondant à un montant de + 368 K€. Cette évolution provient essentiellement des participations perçues de la CAF (+ 400 K€). On note également la progression des compensation fiscales (+ 60 K€). À contrario, la dotation forfaitaire de la Ville s'est établie en 2022 à 1 007 K€ et a connu une baisse de - 152 K€ (- 13,1 %). Le montant perçu au titre la Dotation de Solidarité Urbaine progresse quant à lui de 15 K€ pour s'établir à 362 K€ (soit + 4,2 %). Nous retrouvons également sous ce chapitre les financements versés par les partenaires institutionnels (EMS, CEA, Région, autres) pour un montant de 248 K€ (soutien politique culturelle, etc...) et d'autres participations pour un montant total de 65 K€ (dont participation CTS pour entretien espace vert du tram, participation de l'État pour la production des titres sécurisés, etc...).

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75): 863 K€ ; - 3,1 % ; - 28 K€ ;

Ce chapitre qui retrace principalement les produits issus des locations du parc privé de la Ville et de la récupération de charges diverses, représente 2,9 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022. Il connaît une baisse de 28 K€, soit une évolution de -3,1 %.

Nous retrouvons donc les deux postes suivants :

- Le revenus des immeubles (Redevances d'occupation des gymnases, locations de salles, loyers : Crèche de l'III, Crèche collective des Vignes, Crèche familiale, Halte-Garderie, Jardins familiaux): 258 K€ (178 K€ au CA 2021)
- Les produits divers de gestion courante : 606 K€, dont 406 K€ liés à la récupération de charges auprès de la société publique locale L'Illiad, 82 K€ provenant du remboursement des soins effectués par le centre de soins (105 K€ au CA 2021), 51 K€ correspondant au remboursement des charges constatées pour la médiathèque, ou encore 10 K€ obtenus grâce à la vente de certificats d'économie d'énergie.

Les remboursements de frais de personnel (Chapitre 013): 485 K€ ; + 25,8 % ; + 100 K€ ;

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment les remboursements des indemnités journalières de maladie (agents non titulaires), et les remboursements effectués par l'assureur de la Ville (agents titulaires). Il enregistre également la part agents des tickets restaurant. Globalement, ces

recettes progressent de 100 K€ en 2022 et sont enregistrées pour un montant de 485 K€. Elles représentent 1,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les Produits financiers (Chapitre 76): 4 K€ ;

On retrouve sous ce chapitre, marginal en montant, les dividendes perçus par la Ville au titre des participations qu'elle détient à Électricité de Strasbourg.

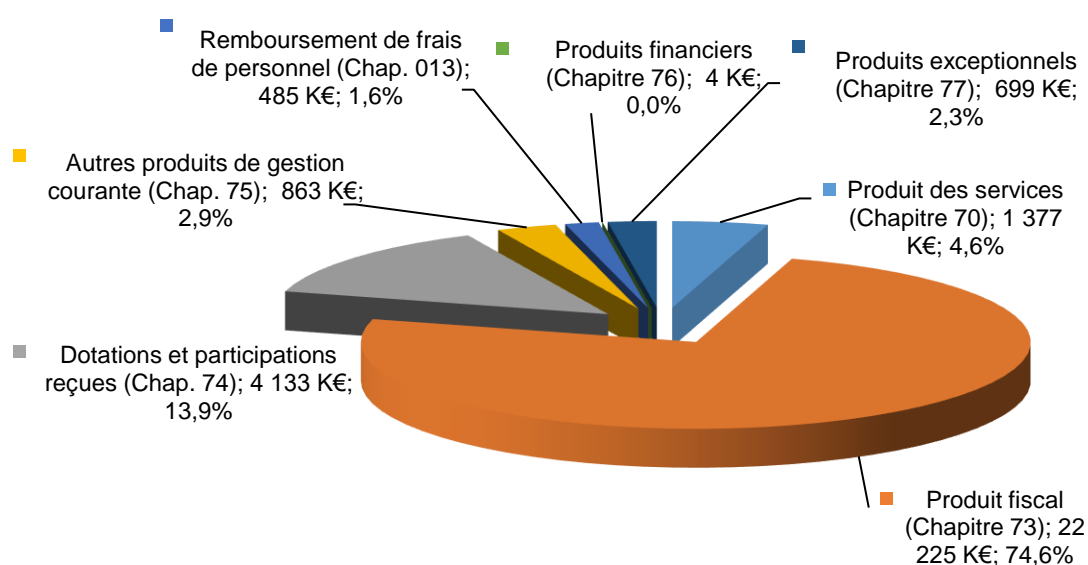
Les Produits exceptionnels (Chapitre 77): 699 K€ (842 K€ en 2021);

Ce chapitre d'un montant de 699 K€ en 2022 retrace notamment les indemnités liées aux sinistres ainsi que les cessions (367 K€ en 2022) ou les autres opérations exceptionnelles. Par nature, il fluctue d'une année sur l'autre.

Récapitulatif recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- CA 2022

Recettes réelles de fonctionnement (K€)	CA	CA	CA 2022 / CA 2021	CA 2022- CA 2021	Structure CA 2022
	2021	2022			
Produit fiscal (Chapitres 73 et 731)	21 570	22 225	3,0%	654	74,6%
- Produit fiscalité directe locale (Impôts directs locaux)	13 678	14 127	3,3%	448	47,4%
- Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	1 306	1 463	12,1%	158	4,9%
- Taxe sur la consommation finale d'électricité	481	537	11,6%	56	1,8%
- Droits de place et taxe locale sur la publicité	210	216	3,1%	6	0,7%
- Attribution de compensation	5 272	5 272	0,0%	0	17,7%
- Dotation de solidarité communautaire	423	426	0,8%	4	1,4%
- Autre produit fiscal	201	184	-8,5%	-17	0,6%
Dotations et participations reçues (Chap. 74)	3 765	4 133	9,8%	368	13,9%
- Dotation forfaitaire	1 159	1 007	-13,1%	-152	3,4%
- Dotation de solidarité urbaine	347	362	4,2%	15	1,2%
- Participations partenaires (EMS, CEA, REGION, AUTRES)	216	248	14,8%	32	0,8%
- Participations reçues (compte 74788: CAF)	1 214	1 614	32,9%	400	5,4%
- Compensations fiscales	779	839	7,6%	60	2,8%
- Autres	51	65	28,4%	14	0,2%
Produit des services (Chapitre 70)	1 064	1 377	29,5%	313	4,6%
- Autres redevances et recettes diverses	198	251	26,5%	53	0,8%
- Redevances à caractère de loisirs	19	21	10,3%	2	0,1%
- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	731	979	33,9%	248	3,3%
- Autre produit des services (Concessions cimetières, locations diverses, etc.)	115	126	9,8%	11	0,4%
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	891	863	-3,1%	-28	2,9%
- Revenus des immeubles	178	258	44,6%	79	0,9%
- Autres (compte 7588:)	713	606	-15,1%	-107	2,0%
Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	386	485	25,8%	100	1,6%
Produits financiers (Chapitre 76)	3	4		1	0,0%
Produits exceptionnels (Chapitre 77 et 78)	842	699	-17,0%	-143	2,3%
Recettes de gestion	27 676	29 084	5,1%	1 408	97,6%
Recettes réelles de fonctionnement	28 521	29 787	4,4%	1 265	100,0%

Distribution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire – CA 2022



► *Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement*

Pour mémoire, par opposition aux opérations dites réelles, les opérations d'ordre n'entraînent ni encaissement, ni décaissement de trésorerie. Il s'agit d'écritures comptable. Les opérations d'ordre budgétaire font intervenir deux comptes budgétaires, l'un en dépenses l'autre en recettes, appartenant ou non à la même section du budget.

En terme d'exécution, les dépenses d'ordre de fonctionnement du compte administratif 2022 sont retracées sous un seul chapitre, dont la stricte contrepartie se retrouve en recettes d'investissement. Ils constituent ainsi une partie de l'autofinancement de la ville.

Opérations d'ordre de transferts entre sections (Chapitre 042) : 2 357 K€

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Le Virement à la section d'investissement (Chapitre 023)

Ce chapitre qui représente, au moment du vote du budget, l'excédent prévisionnel des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois pris en charge les dépenses d'amortissement, n'est pas directement exécuté (pas de mandats). Il fait seulement l'objet d'une prévision budgétaire (226 K€ en 2022).

III. La section d'investissement

► *Vue d'ensemble de la section d'investissement*

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 8 319 K€, pour un budget total de 31 607 K€, soit un taux de réalisation de 26,32 %. Le total des recettes d'investissement s'élève quant à lui à 7 267 K€, pour un budget total de 31 607 K€, soit un taux de réalisation de 22,99 %. Les faibles niveaux des taux d'exécution proviennent pour une grande partie de l'excédent accumulé au fil du temps, des modalités d'affectation de ces derniers et de l'inscription d'un montant d'emprunt pour équilibrer.

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022		AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES 2022		COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
	OPERATIONS REELLES	12 260 000,00	9 783 690,00	31 407 000,00	9 782 697,90	8 293 452,30	4 541 714,60
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		381 000,00	0,00	381 000,00		0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 000,00	800 000,00	12 000,00	800 000,00	0,00	3 260 705,95
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		867 200,00	0,00	867 200,00		843 732,65
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE		7 383 290,00	0,00	7 382 297,90		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 482 500,00	2 200,00	1 482 500,00	2 200,00	1 475 762,61	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 400,00		2 639 099,33	0,00	348 318,30	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	200 300,00		496 073,62	0,00	137 298,16	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 282 200,00		8 999 430,51	0,00	1 434 381,89	
22	IMMOBILISATION RECUES EN AFFECTATION			0,00	0,00	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 031 000,00		10 313 746,61	0,00	870 257,76	
23	ECRITURES D'INVENTAIRE			0,00	0,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 800,00	350 000,00	31 800,00	350 000,00	3 660,00	351 400,00
200906	MAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE DES ARTS			0,00	0,00		
201401	REHABILITATION ET EXTENSION EM LIXENBUHL			15 350,04	0,00	15 350,04	
201402	ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	4 398 000,00		4 398 000,00	0,00	3 099 681,97	
201901	HALL DE SPORT	1 000 000,00		1 157 808,40	0,00	332 549,55	
201903	MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	7 316,40	
201904	TRIBUNE VESTIAIRES SCHWEITZER			13 908,00	0,00		
202101	EQUIPEMENT SPORTIF SCHLOSSMATT			0,00	0,00		
202102	STAKE PARC	31 800,00		469 098,29	0,00	427 779,54	
202103	HOTEL DE POLICE	290 000,00		298 185,20	0,00	125 801,84	85 876,00
202104	TERRAINS CRIG	0,00	0,00	30 000,00	0,00		
202105	FORUM	50 000,00		50 000,00	0,00	15 294,24	
	RESULTATS REPORTEES ET AFFECTEES	0,00	0,00	0,00	19 017 992,10	0,00	0,00
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)			0,00	16 539 499,57		0,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			0,00	2 478 492,53		
	OPERATIONS D'ORDRE	200 000,00	2 676 310,00	200 000,00	2 806 310,00	25 441,33	2 725 360,36
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		226 310,00	0,00	226 310,00		0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 250 000,00	0,00	2 380 000,00		2 699 919,03
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	25 441,33	25 441,33
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 460 000,00	12 460 000,00	31 607 000,00	31 607 000,00	8 318 893,63	7 267 074,96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022							-1 051 818,67

► *Les dépenses réelles d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 8 293 K€. Elles se composent principalement des dépenses d'équipement (6 814 K€ en 2022 contre 4 914 K€ en 2021) et du

remboursement en capital de la dette (1 474 K€ en 2022 contre 1 441 K€ en 2021). Chapitre par chapitre, nous retrouvons dans le détail :

Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16): 1 476 K€ (1 442 K€ en 2021);

Ce chapitre comptabilise principalement le remboursement du capital de la dette en cours, pour un montant de 1 474 K€. Il enregistre également, de manière plus marginale, le remboursement des cautions pour les jardins familiaux (1,3 K€ en 2022).

Les Immobilisations incorporelles (hors opérations- Chapitre 20): 348 K€ (228 K€ en 2021);

Ce chapitre est composé essentiellement de frais d'études et d'acquisition de logiciels. Un montant de 348 K€ a été comptabilisé en 2022 (contre 228 K€ en 2021). Par ailleurs, il enregistre un montant de 180 K€ inscrits en restes à réaliser 2022 reportés en 2023. Les réalisations 2022 sont :

- Frais d'études : 100 K€ (97 K€ en n-1) ;
- Frais d'insertion des marchés publics : 7 K€ (4 K€ en n-1) ;
- Logiciels, licences : 241 K€ (126 K€ en n-1) ;

Les Subventions d'équipement versées (hors opérations- Chapitre 204): 137 K€ (55 K€ en 2021);

Ce chapitre est composé essentiellement des subventions d'équipement versées. Il atteint 137 K€ en 2022. On retrouve notamment

- 43 K€ versés dans le cadre du dispositif « Bonus Vélo à assistance électrique » ;
- 21 K€ de subvention d'équipement versées à de associations sportives ;
- 21 K€ relatifs à des subventions à des associations culturels ou culturelles ;
- 10 K€ correspondant aux aides accordées dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine ;
- 3 K€ de prime d'équipement pour les assistantes maternelles ;
- 38 K€ versée à l'EMS (SIRAC) pour le fibrage de bâtiments communaux.

Les Immobilisations corporelles (hors opérations- Chapitre 21): 1 434 K€ (1 215 K€ en 2021);

Ce chapitre se porte à 1 434 K€ en 2022 (1 215 K€ en 2021). Des restes à réaliser ont été reportés en 2023 pour 447 K€. Les réalisations 2022 comportent notamment :

- Terrains bâtis : 185 K€ ;
- Plantations d'arbres et d'arbustes : 6 K€ ; Autres réseaux : 7 K€ ;
- Autres agencements et aménagements : 123 K€ ;
- Matériel et installations techniques : 402 K€ (383 K€ en n-1) ;
- Matériel de transport : 181 € (279 K€ en n-1) ;

- Matériel de bureau et informatique : 437 K€ (195 K€ en 2021) ;
- Mobilier : 39 K€ ;
- Autres immobilisations corporelles : 51 K€ ;

Les Immobilisations en cours (hors opérations- Chapitre 23): 870 K€ (583 K€ en 2021);

Ce chapitre s'élève à 870 K€ en 2022 (583 K€ en 2021). Il est à noter que 389 K€ ont été enregistrés au titre des restes à réaliser. Pour mémoire, ce chapitre est constitué de l'ensemble des travaux de la collectivité (à l'exception des chapitres opérations) et notamment des travaux sur constructions, des travaux sur terrains, des travaux permettant l'installation de matériel et outillages techniques.

Les chapitres opérations d'équipement votées⁴ : 4 024 K€ (2 834 K€ en 2021);

Les programmes votés par opération ont été réalisés à hauteur de 4 024 K€ (2 834 K€ en 2021) et ont donné lieu à 52 K€ de restes à réaliser. Dans le détail nous retrouvons notamment :

- École élémentaire Libermann : 3 100 K€ ;
- Hall des sports: 333 K€ ;
- Skate Park : 428 K€ ;
- Hôtel de Police : 126 K€ ;

► *Les recettes réelles d'investissement*

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 4 542 K€ au CA 2022. Hors écriture liée à l'affectation des résultats 2021, soit un montant de 2 478 K€ repris au compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés, les recettes réellement perçues par la Ville s'élèvent donc à 2 064 K€. Elles se composent notamment:

- de 644 K€ au titre du FCTVA ;
- de 139 K€ relatifs de la taxe d'aménagement ;
- de 350 K€ enregistrés sur le compte 2764 « Créances sur personnes de droit privé ». Pour mémoire, il s'agit d'une écriture liée à la cession des parcelles « route du Neuhof » pour laquelle la Ville avait consenti un paiement échelonné du prix de cession de 700 K€, à savoir 350 K€ lors de la signature de l'acte en date du 30/04/2021 et le solde au plus tard dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte. Ce paiement échelonné a ainsi fait l'objet de deux écritures en 2021. La première avait consisté à

⁴ Le détail des réalisations de ces chapitres opérations d'équipement votées se retrouve dans la maquette officielle du CA 2022 de la page 22 à 30.

enregistrer le produit de cession au compte 775 à hauteur de 700 K€. La deuxième était l'imputation d'une charge au compte 2764 « Créances sur personnes de droit privé » à hauteur de 350 K€ pour le solde restant à recouvrir. Cette dernière écriture a été annulée en 2022 par la comptabilisation du paiement du solde de la cession au crédit du compte 2764.

- de 930 K€ provenant des subventions reçues sur les projets d'investissement. Les principaux financements reçus en 2022 sont :

Intitulé	Organisme partenaires	Subvention reçue
Financement Equipement public de proximité - EE Libermann	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	100 K€
Mise en accessibilité - Crèche parentale l'III aux enfants	CAF du Bas-Rhin	151 K€
Subvention d'investissement - EE Libermann	Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin	120 K€
Subvention d'investissement - EE Libermann	Collectivité Européenne d'Alsace	100 K€
Mise en accessibilité - Crèche parentale l'III aux enfants	Préfecture du Bas-Rhin - DSIL	58 K€
Dotations de soutien à l'investissement - EE Libermann	Préfecture du Bas-Rhin - DSIL	192 K€
Subvention Rénovation - EM Plaine	Préfecture du Bas-Rhin - DSIL	57 K€
Subvention acquisition foncière - Hôtel de Police	Préfecture du Bas-Rhin - DSIL	86 K€
Subvention Plan France Relance - Cyber sécurité	Secrétariat Général de la Défense et de la sécurité	50 K€

► *Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement*

Nous retrouvons en section d'investissement la contrepartie en recettes des dépenses d'ordre de fonctionnement, qui constitue ainsi l'autofinancement de la ville, à savoir :

Le Virement de la section de Fonctionnement (Chapitre 021):

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois pris en charge les dépenses d'amortissement. Il ne fait pas l'objet d'une exécution budgétaire, mais seulement d'une prévision (226 K€ en 2022).

Opérations d'ordre de transferts entre sections (Chapitre 040) : 2 700 K€

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Opérations d'ordre de transferts à l'intérieur de la section d'investissement (Chapitre 041) : 2 700 K€

Ce chapitre comptabilise les écritures comptables d'ordre relatives à des opérations patrimoniales ou aux traitements des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés relatifs aux opérations d'investissement d'envergure. Il s'élève à 25 K€ au CA 2022 (équilibré en dépenses et en recettes).

IV. La situation de la dette au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'intégralité de l'encours de dette de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden est classée A-1 en fonction des critères de la charte de bonne conduite (CBC) GISSLER, ce qui correspond au niveau le plus faible en matière de risque financier qu'une collectivité puisse rencontrer au niveau de la structure de sa dette. Il se porte à 8 456 K€ et il est composé de cinq emprunts, tous à taux fixes. Ces emprunts ont été contractés auprès de trois établissements bancaires différents et font apparaître un taux moyen de 3,78 % au 31/12/2022.

État de la dette par produit au 31/12/2022

Référence	Établissement bancaire	CRD au 31/12/2022	Montant initial du contrat	Indexation	CBC	Date de début	Date de fin
2/1213874	Caisse des Dépôts et Consignations	1 311 K€	3 205 K€	Taux fixe à 4,51%	A1	30/04/2012	01/02/2027
86/1217520	Caisse des Dépôts et Consignations	2 045 K€	5 000 K€	Taux fixe à 4,51%	A1	30/04/2012	01/04/2027
87/9060797	Caisse d'Epargne Grand Est Europe	1 583 K€	5 000 K€	Taux fixe à 4,85%	A1	30/09/2012	30/09/2027
88/1235278	Caisse des Dépôts et Consignations	1 499 K€	3 188 K€	Taux fixe à 3,92%	A1	28/02/2013	01/01/2028
89/MON506625EUR	Société de Financement Local	2 019 K€	4 375 K€	Taux fixe à 1,59%	A1	30/09/2015	01/10/2028
		, ' () *	& \$ ' + *				

Récapitulatif des échéances constatées au CA 2022					
Date de début	Date de fin	CRD initial	Capital	Intérêt	Total
01/01/2022	31/01/2022	9 930 773,70 €	301 980,75 €	76 648,64 €	378 629,39 €
01/02/2022	28/02/2022	9 628 792,95 €	229 166,80 €	69 439,37 €	298 606,17 €
01/03/2022	31/03/2022	9 399 626,15 €	83 333,33 €	23 239,58 €	106 572,91 €
01/04/2022	30/04/2022	9 316 292,82 €	441 683,59 €	117 369,95 €	559 053,54 €
01/05/2022	31/05/2022	8 874 609,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01/06/2022	30/06/2022	8 874 609,23 €	83 333,33 €	22 229,17 €	105 562,50 €
01/07/2022	31/07/2022	8 791 275,90 €	84 134,62 €	8 695,31 €	92 829,93 €
01/08/2022	31/08/2022	8 707 141,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01/09/2022	30/09/2022	8 707 141,28 €	83 333,33 €	21 218,75 €	104 552,08 €
01/10/2022	31/10/2022	8 623 807,95 €	84 134,62 €	8 360,88 €	92 495,50 €
01/11/2022	30/11/2022	8 539 673,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01/12/2022	31/12/2022	8 539 673,33 €	83 333,33 €	20 208,33 €	103 541,66 €
			1 474 433,70	367 409,98	1 841 843,68

V. La situation financière de la Ville à la fin de l'exercice 2022

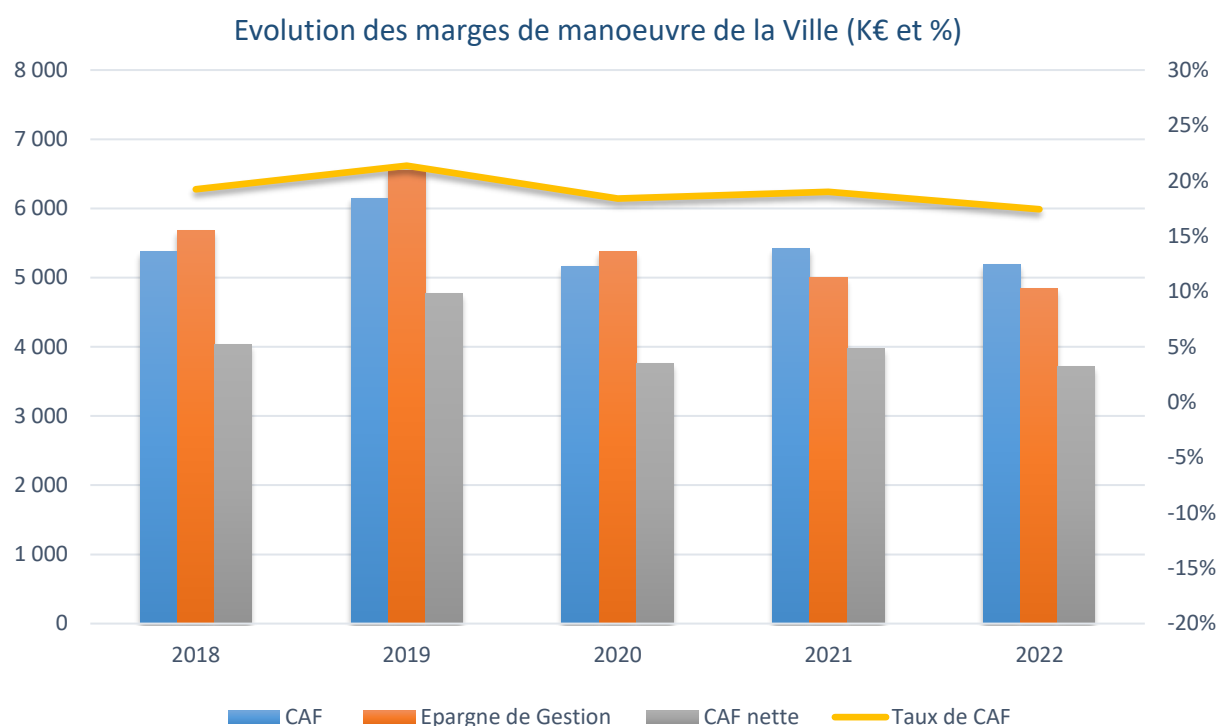
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
▶Produit des services (Chapitre 70)	1 221	1 277	939	1 064	1 377
▶Produit fiscal (Chapitre 73)	21 175	21 096	21 536	21 570	22 225
▶Dotations et participations reçues (Chap. 74)	3 630	4 819	4 129	3 765	4 133
▶Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	1 085	1 031	781	891	863
▶Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	583	453	454	386	485
(a) ▶ Recettes de gestion	27 695	28 677	27 838	27 676	29 084
évol		3,5%	-2,9%	-0,6%	5,1%
▶Charges à caractère général (Chap.011)	4 896	4 894	5 021	5 094	5 835
Charges de personnel (Chap. 012)	12 633	12 723	12 598	13 994	14 140
▶Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	4 371	4 444	4 780	3 545	4 236
▶Atténuation de produit (Chap. 014)	108	69	60	48	36
(b) ▶ Dépenses de gestion	22 008	22 131	22 458	22 681	24 248
évol		0,6%	1,5%	1,0%	6,9%
(C) = (a) - (b) Epargne de gestion	5 686	6 546	5 380	4 995	4 836
évol	4,8%	15,1%	-17,8%	-7,2%	-3,2%
Produits financiers	4	4	4	3	4
Charges financières	553	501	448	392	336
(d) <i>Résultat financier</i>	<i>-548</i>	<i>-497</i>	<i>-444</i>	<i>-389</i>	<i>-332</i>
Produits exceptionnels	247	112	249	842	699
Charges exceptionnelles	8	10	20	29	13
(e) <i>Résultat exceptionnel</i>	<i>238</i>	<i>102</i>	<i>230</i>	<i>813</i>	<i>686</i>
(f) = (c) + (d) + (e) Capacité d'autofinancement	5 376	6 150	5 165	5 419	5 191
(g) = (f) - (e) <i>Capacité d'autofinancement courante</i>	<i>5 138</i>	<i>6 049</i>	<i>4 936</i>	<i>4 606</i>	<i>4 504</i>
(h) Recettes définitives d'investissement	2 029	1 421	5 940	1 423	2 063
(i) = (f) + (h) Financement propre disponible	7 406	7 572	11 105	6 842	7 254
(j) Dépenses d'équipement brut	3 895	4 368	7 760	4 859	6 677
(k) Subventions d'équipement versées	27	67	28	55	137
(l) Autres dépenses d'investissement	7	4	3	351	5
(m) Remboursement du capital de la dette	1 348	1 378	1 409	1 441	1 474
(n) = (i) - (j) - (k) - (l) - (m) Besoin / Capacité de financement	2 128	1 755	1 905	136	-1 040
(o) Emprunt souscrit	0	0	0	0	0
(p) Fonds de roulement au 1/1/n	15 094	17 221	18 977	20 882	21 018
(q) = (n) + (o) Variation du fonds de roulement	2 128	1 755	1 905	136	-1 040
(r) = (p) + (q) Fonds de roulement au 31/12/n (= Résultat de clôture N du compte de gestion).	17 221	18 977	20 882	21 018	19 978
Restes à Réaliser Dépenses					1 139
Restes à Réaliser Recettes					
Excédent libre d'affectation	17 221	18 977	20 882	21 018	18 839
Encours de dette au 1/1/n	15 507	14 158	12 780	11 372	9 931
Endettement net de l'exercice	-1 348	-1 378	-1 409	-1 441	-1 474
Encours de dette au 31/12/n	14 158	12 780	11 372	9 931	8 456
Endettement par /hab.	518	465	414	361	309
(s) = (f) - (m) CAF nette	4 028	4 772	3 756	3 978	3 716
(s') = (g) - (m) <i>CAF Courante nette</i>	<i>3 789</i>	<i>4 671</i>	<i>3 527</i>	<i>3 165</i>	<i>3 030</i>
(T) = (f) / RRF Taux de CAF (CAF/ RRF)	19%	21%	18%	19%	17%
Encours / RRF	51%	44%	40%	35%	28%
Encours/ CAF Capacité de désendettement	2,6	2,1	2,2	1,8	1,6
Encours/ CAF courante <i>Capacité de désendettement (Avec CAF courante)</i>	2,8	2,1	2,3	2,2	1,9

► *Des niveaux d'épargnes et des ratios de solvabilité préservés*

À la fin de l'exercice 2022, les niveaux d'épargnes⁵ demeurent à un niveau tout à fait satisfaisant, témoignant ainsi d'une bonne santé financière.

En effet, malgré une très légère dégradation, l'épargne de gestion atteint un niveau de 4 836 K€ (4 995 K€ en 2021).

La CAF reste relativement stable pour s'établir à 5 191 K€ et représente 17 % des recettes réelles de fonctionnement. La CAF nette du remboursement en capital de la dette se fixe pour sa part à 4 504 K€ contre 4 606 K€ en 2021 (part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après remboursement du capital de la dette).

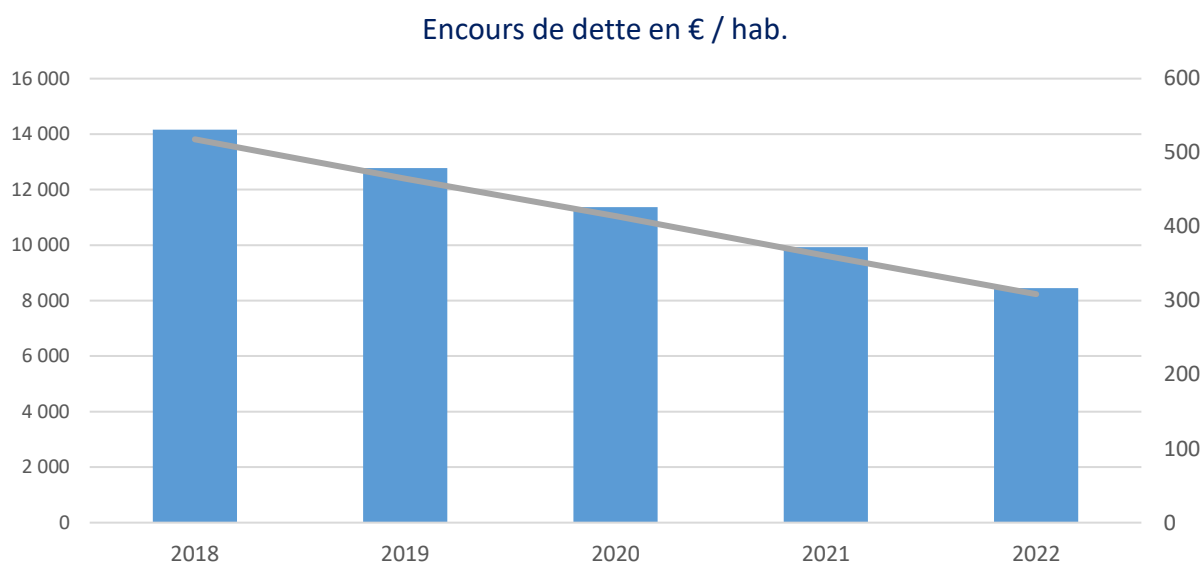


► *Un niveau d'endettement en baisse*

La Ville s'est à nouveau désendettée en 2022. Le montant de la dette communale s'établit ainsi au 31 décembre 2022 à 8 456 K€ contre 9 931 K€ au 31 décembre 2021, soit - 1 475 K€ sur un an. Ce montant correspond à un endettement par habitant de 309 € (Population légale Insee de 2022, soit 27 389 habitants). À titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants était de 1 006 € à la fin de l'exercice 2021. Celui des communes de + 10 000 habitants appartenant à un Groupement à Fiscalité

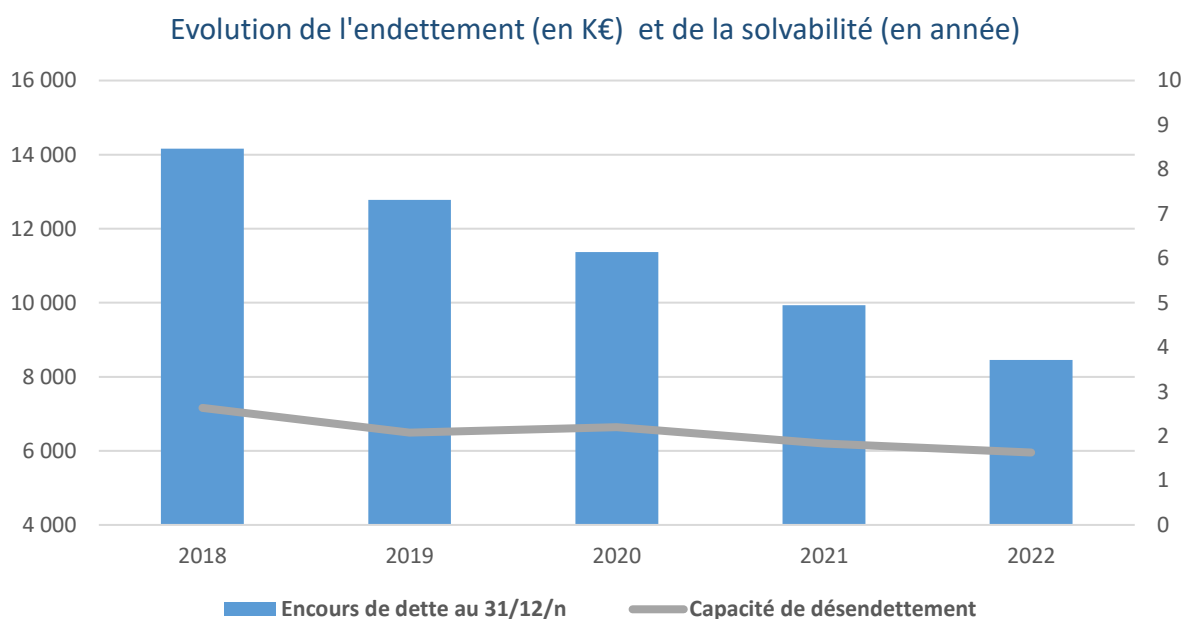
⁵ Ils correspondent à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. De manière générale, 3 types d'épargnes sont calculées : l'épargne brute (différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement) qui correspond à la capacité d'autofinancement (CAF), l'épargne de gestion qui ne tient pas compte des recettes et des dépenses financières et exceptionnelles, enfin l'épargne nette qui correspond à l'épargne brute (CAF) minorée des remboursements en capital de la dette. Cette dernière est qualifiée de capacité d'autofinancement nette.

Professionnelle Unique était de 963 € à la fin de ce même exercice 2021. Cela témoigne pour la Ville d'un endettement maîtrisé et adapté à ses capacités financières.



► *Une capacité de désendettement qui permet d'envisager l'avenir sereinement*

La capacité de désendettement⁶ reste très peu élevée avec une durée de 1,6 années à la fin de l'exercice 2022 (1,8 années au CA 2021). La capacité de désendettement courante (hors résultat exceptionnel) est également à un très bon niveau puisqu'elle se situe à 1,9 années contre 2,2 années en 2021. La situation financière de la Ville reste donc saine à la fin de l'exercice 2022.



⁶ Ratio d'analyse financière qui permet d'apprécier si l'endettement de la Ville est adapté à ses capacités financières. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond au temps (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en y consacrant la totalité de son épargne brute (CAF).

► Ratios financiers du CA 2022 (maquette budgétaire M14)

Informations financières - ratios (Pop INSEE= 27 389 hbts)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population (5)	898 Ö	1 232 €
2	Produit des impositions directes / population	516 Ö	687 €
2bis	Produit net des impositions directes(Avec AC +DSC) /population	724 Ö	902 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population (5)	1 086 Ö	1 440 €
4	Dépenses d'équipement brut / population (4)	249 Ö	317 €
5	Encours de dette / population	309 Ö	1 006 €
6	DGF / population	50 Ö	201 €
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement (2) (5)	57,4%	62,3%
8	Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF (2) (5)	87,6%	92,6%
9	Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement (2) (5)	22,9%	22,0%
10	Encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement (2) (5)	28,4%	69,9%

D'un point de vue méthodologique, les moyennes nationales de la strate indiquées correspondent aux valeurs publiées dans le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales intitulé « Les finances des collectivités locales 2022 ». Ce rapport est rédigé sous l'égide du Comité des Finances Locales, instance officielle instituée par l'article L. 1211-1 du Code général des collectivités territoriales. Ce comité est notamment chargé de rédiger un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales (article L. 1211-4 du CGCT. Les données sont établies à partir des Comptes de Gestion 2021 (dernières valeurs connues) des Communes de 20 000 habitants à moins de 50 000 habitants (Annexe 5 du rapport 2022 de l'OFL- page N°163).

A titre d'information complémentaire, en ajoutant le compte 204 (subventions d'investissement versées, 137 K€ en 2022), le ratio 4 qui exprime le montant des dépenses d'équipement brut par habitants, serait de 254 €/hab. Sur ce compte, nous retrouvons notamment au CA 2022, le montant des subventions qui sont allouées dans le cadre de la politique patrimoniale ou encore les subventions versées pour l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux.

Enfin, il est précisé que pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes. Ainsi, pour la Ville, le montant du reversement au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, mécanisme de péréquation horizontale), soit 36 K€ au CA 2022, est donc retranché des dépenses et des recettes.

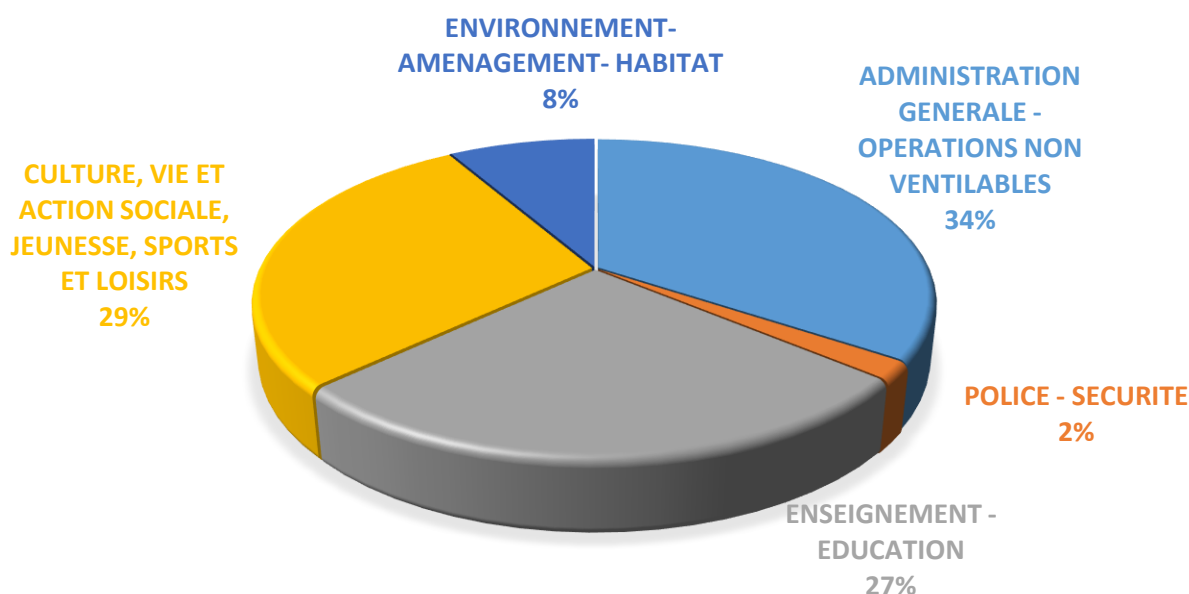
VI. Présentation fonctionnelle du compte administratif 2022

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'article L 2312-3 du CGT prévoit que si le budget est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle. Aussi, la nomenclature fonctionnelle codifiée dans le tome 2 de la nomenclature budgétaire et comptable M 14, a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une entité.

Contrairement à une approche de la comptabilité analytique, qui permet de dégager les coûts et les prix de revient de chaque service ou de chaque équipement, la nomenclature fonctionnelle permet uniquement de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget. Néanmoins, cette classification ne permet pas de refléter complètement les dépenses engagées par la collectivité sur certaines politiques publiques transversales, comme c'est le cas notamment des dépenses engagées par la collectivité sur la transition écologique du territoire.

Le graphique ci-dessous présente la distribution des dépenses réelles du compte administratif 2022 (fonctionnement et investissement) suivant la nomenclature fonctionnelle telle que prévu par la M 14.

Distribution des dépenses réelles du CA 2022⁷ par fonction



⁷ Hors restes à réaliser et reprise anticipée des résultats 2022

Glossaires des abréviations

CAF : Capacité d'autofinancement ou Caisse d'allocations familiales

CCAS : Centre communal d'action sociale

CEA : Collectivité européenne d'Alsace

CEJ : Contrat enfance jeunesse

CLSH : Centre de loisirs sans hébergement

CPAM : Caisse primaire d'assurances maladie

CSC : Centre socio-culturel

CTS : Compagnie des transports strasbourgeois

DBM : Décision budgétaire modificative

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSU : Dotation de solidarité urbaine

EMS : Eurométropole de Strasbourg

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER : Fonds européen de développement régional

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

IFER : Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

LAPE : Lieu d'accueil parents enfants

SIRAC : Service de l'information et de la régulation automatique de la circulation (EMS°)

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales